

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0016737

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7140 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : DAHAN Rania Date de naissance : 30.01.62

Adresse : villa N° 5 Rue Sad AL WAHDA Reg. n° 9 REP. 001

Tél. : 066.164.28.13 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Abdelhak BOUZIANE
HEPATO GASTRO ENTEROLOGUE
283, Bd Mohamed ZERKTOUNI
Casablanca - Tél: 05 22 94 32 32/33
INP: 091209239

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : DAHAN Rania Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : dgfr

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ACCUEIL

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 09.12.11 Le : 09.12.11

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/10/15	22	1	JEAN CHOQUE 12186102250139 Mais Hadj Abdellah Casablanca 0466	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
CENTRE DE PATHOLOGIE Dr. BOUTAYEB Lamine Médecin Spécialiste en Anatomie et Cytologie Pathologiques 19, Rue Al Banafsaï Mers El Kébir Tunis - Tél.: 05 22 29 75 03	15.03.19	B. myxide	600 Dh

AUXILIAIRES MEDICAUX

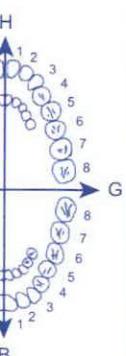
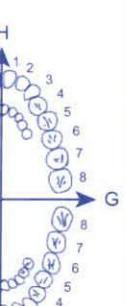
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODT.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F ROTHESSES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D ————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B	Coefficient des travaux
		[Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



19B 1493

75-10-2015

CENTRE DE PATHOLOGIE MERS SULTAN
Dr BOUTAYEB Loubna

Médecin spécialiste en Anatomie Pathologique
Diplômée de l'hôpital universitaire Joan XXIII Tarragone Espagne

DEMANDE D'EXAMEN HISTO – CYTOPATHOLOGIQUE

Nom et Prénom : DAHANE RUIA

Age :

Médecin prescripteur : DR BILAL SULEMAN

Date du prélèvement : 75-10-2015

Antécédents : Antécédents

Siège du prélèvement :

Renseignements cliniques/ paracliniques :.....

I Biopsie Methoden

Biopsias gástricas

d'aspect pavimentaux

Signature et cachet :

89 Rue Al Banfsaj 2 Etage (Angle Bd Zerkouni et rue Al banafsaj) Mers sultan –Casablanca
Tél : 05.22.29.75.05



CENTRE DE PATHOLOGIE MERS SULTAN

Dr BOUTAYEB Loubna

Médecin spécialiste en Anatomie Pathologique

Diplômée de l'hôpital universitaire Joan XXIII Tarragone Espagne

Conclusion :

Duodénum :

-Hyperlymphocytose intra-épithéliale (32 lymphocytes par 100 entérocytes). stade 1 de la classification de Marsh.

Estomac :

-Gastrite chronique modérée, antro-fundique, non atrophique et sans activité.

-Absence de métaplasie intestinale et de dysplasie.

-Présence modérée d'Hélicobacter-pylori (++) .

*CENTRE DE PATHOLOGIE MERS SULTAN
Dr. BOUTAYEB Loubna
Médecin Spécialiste en Anatomie
El Cytotome Pathologique
89, Rue Al Banafsaj Mers Sultan
Casablanca - Tél. n° 22 29 29*



CENTRE DE PATHOLOGIE MERS SULTAN

Dr BOUTAYEB Loubna

Médecin spécialiste en Anatomie Pathologique

Diplômée de l'hôpital universitaire Joan XXIII Tarragone Espagne

CASABLANCA. LE 25-10-2019

Nom et prénom : DEHANE RKIA

FACTURE N°17/950

Nature du prélèvement	montant TTC
Biopsie multiple (2 flacons)	600dh

Arrêtée la facture à la somme de six cent dirhams

Signé : Dr Loubna Boutayeb

*CENTRE DE PATHOLOGIE MERS SULTAN
Dr. BOUTAYEB Loubna
Médecin Spécialiste en Anatomie
et Cytologie Pathologiques
89, Rue Al Banafsaj Mers Sultan
Casablanca - Tél.: 05 22 29 75 05*

INPE 091207944

ICE 000115371000041

PATENTE N° 34293466

IF 15247249



CENTRE DE PATHOLOGIE MERS SULTAN

Dr BOUTAYEB Loubna

Médecin spécialiste en Anatomie Pathologique

Diplômée de l'hôpital universitaire Joan XXIII Tarragone Espagne

CASABLANCA. LE 29-10-2019

M^{ME} : DEHANE RKIA

RECU LE 25-10-2019

MEDECIN PRESCRIPTEUR : Dr BOUZIANE ABDELHAK

REF : 19B1493

ORGANE : ESTOMAC +DUODENUM

Renseignement clinique : Biopsie duodénale +Biopsie gastrique : Aspect pavimenteux de la muqueuse gastrique.

Examen macroscopique:

Duodénum : Il est parvenu cinq fragments biopsiques de coloration grisâtre mesurant entre 2 et 1 mm de grand axe.

Estomac : Il est parvenu cinq fragments biopsiques de coloration grisâtre mesurant entre 3 et 2 mm de grand axe.

Examen microscopique :

Duodénum : L'examen histologique montre une muqueuse intestinale de hauteur villositaire conservée. Il est vu une hyperlymphocytose intra-épithéliale (32 lymphocytes par 100 entérocytes). Le chorion est modérément inflammatoire composé de lymphocytes et plasmocytes. Il n'est pas vu d'agent pathogène.

Estomac : L'examen histologique montre des fragments biopsiques provenant d'une muqueuse gastrique de type antro-fundique Il n'est pas vu de métaplasie intestinale ni de dysplasie. Il est noté la présence d'une gastrite modérée chronique sans activité. La densité glandulaire est conservée. La coloration Giemsa montre des Hélicobacter-pylori en quantité modérée